



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 25 mars 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport spécial au Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs daté du 27 février 2013 (S/2013/119), dans lequel j'ai répondu à la demande que m'a faite le Conseil dans sa résolution 2076 (2012) de lui faire rapport sur les options et les incidences d'un éventuel redéploiement des contingents de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de multiplicateurs de force, de capacités d'observation et d'effectifs supplémentaires, dans les limites de l'actuel plafond autorisé.

Dans mon rapport, j'ai proposé le déploiement d'une brigade d'intervention spéciale relevant de la MONUSCO qui serait établie pour une période initiale d'un an, parallèlement à la mise en place de moyens de renseignement supplémentaires pour faciliter la collecte, l'analyse et la diffusion des renseignements et, ainsi, améliorer la perception des situations et permettre que des décisions soient prises rapidement, comme je l'ai aussi indiqué dans ma lettre au Conseil de sécurité datée du 27 décembre 2012 (S/2012/43).

J'informe le Conseil de sécurité qu'il ressort d'une évaluation préliminaire des incidences financières des propositions énoncées dans mon rapport spécial que les dépenses supplémentaires pour la MONUSCO, si le Conseil décidait de les autoriser, s'élèveraient à environ 140 millions de dollars pour une année complète. Les dépenses associées au déploiement de la brigade d'intervention couvriraient les frais de déploiement de 2 314 nouveaux soldats, dans les limites de l'actuel plafond autorisé par le Conseil. La brigade serait déployée rapidement afin de commencer les opérations. Les installations provisoires et les capacités aériennes supplémentaires de la MONUSCO permettraient à la brigade de maintenir son dispositif tactique. Les coûts supplémentaires couvriraient aussi les frais de déploiement d'un système d'observation aérienne sans pilote et de renforcement d'autres capacités.

Si le Conseil de sécurité décidait d'approuver ce qui précède, un projet de plan de financement serait présenté à l'Assemblée générale pour examen, qui serait calculé sur une période de financement appropriée et sur la base d'un calendrier par étapes de déploiement du personnel et du matériel, ainsi que d'une étude détaillée des conditions de financement de la mission.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon
